

VILLE DE THORIGNY SUR MARNE

Le Conseil Municipal réuni le Jeudi 23 juin 2022 sous la Présidence de Monsieur MANUEL DA SILVA, Maire, à Thorigny-sur-Marne

- Adopté le rapport pour le FSRIF
- Désigné un président de séance (M SAKALOFF) pour le vote des comptes administratifs Ville et Sauvières
- Adopté le compte de gestion Ville
- Adopté le compte administratif Ville
- Affecté le résultat 2021 ville
- Adopté le compte de gestion Sauvières
- Adopté le compte administratif Sauvières
- Pour la TFPNB, décidé de ne pas appliquer les exonérations encore possibles parce que sans objet à Thorigny sur Marne.
- Pour la TFPB, de limiter l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation
- Décidé pour 2023, l'augmentation de 2.8% des tarifs de la TLPE
- Pris acte de la formation des élus 2021
- Décidé d'augmenter de 2.5 % le montant de la participation demandée aux communes au titre de l'année 2022/2023 pour les frais de scolarité des communes extérieures
- Adopté la décision modificative n° 1
- Fixé les tarifs du marché de Noël
- Autorisé le versement de subventions complémentaires
- Abrogé l'ancien dispositif des chèques loisirs
- Mis en place le nouveau dispositif des chèques loisirs
- Autorisé le versement de subventions exceptionnelles pour solder l'ancien dispositif des chèques loisirs pour la saison 2021-2022
- Créé 2 postes d'auxiliaires de puériculture
- Autorisé le Maire à présenter au nom de la commune le dossier d'inscription au trophée « Zéro phyt'eau » du Département de Seine et Marne

Le Maire

M. DA SILVA

